



COMPTE - RENDU

FO la force syndicale **DGFIP**

Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 28 novembre 2014 : Emplois – Budget

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique de Réseau initialement convoqué le 20 novembre est re-convoqué aujourd'hui au motif que le quorum n'aurait pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation. Or, de notre point de vue, il était atteint et la réunion aurait pu se tenir mais vous avez délibérément choisi de ne pas ouvrir cette instance pour des raisons obscures s'apparentant à un manque de neutralité vis-à-vis des organisations syndicales. Il aurait été plus simple et plus lisible d'accéder à la demande des organisations représentées au CTR soit le report d'une partie de l'ordre du jour pour ne consacrer le CTR du 20 qu'aux seules questions se rapportant au budget et aux emplois.

Vos atermoiements aboutissent à une nouvelle convocation avec un ordre du jour toujours aussi chargé alors que vous nous présentez pour avis, outre le budget et les emplois, des projets d'arrêtés concernant l'organisation des missions ou encore pour information, la GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences) des cadres supérieurs ou encore les différents modules de nouvelle organisation des SIE. En conséquence, nous vous demandons une inversion de l'ordre du jour pour traiter les questions d'emplois et de budget en dernier point car vous comprendrez que nous ne souhaitons pas discuter de la répartition de la pénurie.

Le budget de la DGFIP en baisse de 2,2 % hors titre II (dépenses de personnel) et les 1 934 suppressions nettes d'emplois découlent

directement du pacte de responsabilité. Ils s'inscrivent dans le cadre des économies de 50 milliards prévues sur plusieurs années afin de financer des dispositions fiscales favorables aux entreprises dont l'efficacité en matière économique est loin d'être avérée. S'agissant notamment du CICE, il est versé sans aucun contrôle préalable ce qui aboutit ici ou là à des paiements en direction d'entreprises au bord de la liquidation quand elles n'y sont pas déjà. Ce gaspillage d'argent public est intolérable au moment où de gros efforts sur le plan fiscal sont exigés des citoyens de ce pays.

Depuis sa création, la DGFIP aura perdu 13 354 emplois et les services doivent fonctionner sur des budgets en baisse constante. Les agents de la DGFIP ne comprennent pas que d'un côté l'État employeur ne leur donne pas les moyens d'exercer correctement leur mission de service public alors que d'un autre côté, l'efficacité de la dépense publique s'agissant du CICE n'est ni contrôlée ni même évaluée.

Dans le même temps, les personnels subissent, pour la 5^{ème} année consécutive, le gel des traitements ce qui ne va pas pour nombre d'entre eux sans poser de sérieuses difficultés en termes de pouvoir d'achat. En outre, la refonte des régimes indemnitaires laisse beaucoup d'amertume auprès de ceux dont les fonctions ne sont pas valorisées tels que les adjoints en poste comptable ou les évaluateurs du Domaine, sans parler de ceux qui devront attendre le mois de Janvier pour percevoir l'ACF caissier dite prime de caisse. Dans un tel contexte, l'annonce des nouvelles suppressions d'emplois et des

restrictions budgétaires qui aboutiront inévitablement à une nouvelle dégradation des conditions de travail et à un recul en matière de promotion interne n'est pas acceptable.

F.O.-DGFIP ne reviendra pas sur la solution que vous proposez pour éviter une dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels soit la réduction des plages d'ouverture au public.

Depuis déjà longtemps **F.O.-DGFIP** a posé la question, restée sans réponse à ce jour, du niveau en dessous duquel il ne serait plus possible de continuer à supprimer des emplois sans renoncer à des pans entiers de missions.

Il semblerait au regard d'informations dont nous disposons que ce moment soit arrivé. En effet, Monsieur le Président, nous avons appris incidemment que 2 rapports avaient été demandés : l'un à l'inspection chargée de vérifier auprès des ordonnateurs les compétences des comptables du secteur public local en matière d'analyse financière et de conseil aux collectivités en termes de fiscalité direction locale, l'autre sous forme d'enquête interne et en vue de rechercher des simplifications ou des suppressions d'étapes s'agissant de l'assiette ou du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Sans entrer dans une quelconque cogestion que **F.O.-DGFIP** a toujours refusée, il nous aurait semblé naturel pour ne pas dire normal dans le cadre d'un dialogue social que vous qualifiez de qualité, d'en être informés au lieu de l'apprendre comme on dit « par la bande ».

Ce point témoigne d'un mépris affiché pour les représentants des personnels et les organisations syndicales. Il démontre aussi à l'évidence que la Direction Générale retarde le plus possible

l'information sur des projets déjà bien avancés visant à supprimer des pans entiers de mission.

Sur le secteur public local, vous nous permettez de considérer que cette demande de rapport préfigure au mieux la suppression de l'indemnité de conseil aux comptables concernés et au pire une remise en cause rampante de cette mission. Il nous remonte d'ailleurs déjà que certains ordonnateurs ont une appréciation très modérée de la pertinence, pour ne pas dire de l'élégance, de cette façon de procéder.

S'agissant du second rapport, la commande vise explicitement encore et toujours à supprimer des étapes dans la taxation et pourrait à terme s'apparenter à une réforme en profondeur des modalités d'établissement et de recouvrement de l'impôt.

Vous comprendrez donc que compte tenu de ces informations et au regard du budget de parent pauvre comme des nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore aggraver les conditions de travail du personnel, nous ne souhaitons pas discuter avec vous de la répartition de la pénurie. Pour autant, nous serons très vigilants sur les conditions de ciblage de ces suppressions d'emplois dans les départements.

En conséquence, nous vous demandons une inversion de l'ordre du jour pour traiter les questions d'emplois et de budget en dernier point. Il nous semble en effet indispensable de pouvoir consacrer tout le temps nécessaire aux autres points de l'ordre du jour découlant principalement des orientations de la démarche stratégique et ayant fait, pour certains, l'objet de groupes de travail inachevés compte tenu de la qualité du dialogue. Nous y reviendrons dans le courant de la discussion et exprimerons nos positions le moment venu.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>

C.P.P. 0519 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Hélène FAUVEL